RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Pyrénées-Orientales
MAIRIE DE LATOUR-BAS-ELNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°19/2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-huit mars, le Conseil Municipal de la Commune de **LATOUR-BAS-ELNE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Pierre ROGÉ, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : le jeudi 21 mars 2019

**Présents : M. Pierre ROGÉ, M. Jean ALSINA, M. François BONNEAU, M. André BOUSSAT, Mme Séverine CAMPS, M. Jean-Marie CAYUELA, M. Claude COSTA, Mme Evelyne DECROCK, Mme ESCARO Marie-Renée, M. Julien LLUGANY, Mme Odile PIC, Mme Michelle PY, M. Henri SANCHEZ, Mme Patricia SENEGA DUPRÉ.**

**Excusés : Mme Thérèse BADOSA donne pourvoir à Mme Marie-Renée ESCARO, Mme Danielle CULAT donne pouvoir à M. Pierre ROGÉ, M. Adel M'ZOURI donne pouvoir à M. François BONNEAU.**

**Secrétaire de séance : Mme ESCARO Marie-Renée.**

**Objet** : Travaux de restructuration du bâtiment existant dénommé Club House et création d'un nouveau bâtiment destiné aux associations sportives – Attribution Marchés de travaux

Monsieur Le Maire rappelle que par délibération n° 13/2019 du 13 février 2019 le Conseil Municipal a approuvé le dossier de consultation des entreprises relatif au Marché de travaux et autorise le lancement de la procédure de passation de ce Marché selon la procédure adaptée (décret n° 2016-360).
Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la procédure d'appel d'offres en 12 lots séparés a été lancée le 19 février 2019.

Monsieur Le Maire rend compte des décisions prises avec la commission d'appel d'offres réunie à deux reprises :

- Le 14 mars 2019 pour l'ouverture des plis : 31 offres tout lot confondu ont été jugées recevables,
- Le 26 mars 2019 le Maître d'œuvre, Laurent Bernardy, Cabinet d'Architecture a présenté l'analyse des offres.

La commission d'appel d'offres a retenu selon les critères de jugement des offres énoncés dans le DCE (à savoir 60 % pour le prix et 40 % pour la valeur technique de l'offre) comme étant les offres économiquement les plus avantageuses celles des entreprises suivantes :

| Lot n° | Estimations HT Maître d'œuvre | Entreprises | Montant HT |
|---|---|---|---|
| 1 – Démolition, terrassement, gros œuvre | 111.000,00 € | COREBAT | 116.967,68 € |
| 2 – Etanchéité | 12.400,00 € | SAPER | 14.238,15 € |
| 3 – Cloisons, doublage, faux plafonds | 20.800,00 € | ISOBAT | 17.690,00 € |
| 4 – Menuiserie extérieure | 12.100,00 € | CONFORALU | 10.112,60 € |
| 5 – Menuiserie intérieure | 4.600,00 € | DECAL | 4.300,00 € |
| 6 – Carrelage, faïence | 16.100,00 € | GREG KARO | 11.993,60 € |
| 7 – Serrurerie | 21.200,00 € | ETS CLARIMONT | 18.252,50 € |
| 8 – Enduit façade | 11.500,00 € | SEP | 6.681,00 € |
| 9 – Peinture | 6.500,00 € | ATELIER OLIVER | 4.726,25 € |
| 10 – Diagnostic étanchéité air | 3.700,00 € | QUALICONSULT | 2.850,00 € |
| 11 – Electricité courant fort courant faible | 39.000,00 € | SAMELEC | 20.537,00 € |
| 12 – Plomberie chauffage ventilation | 35.000,00 € | MARES SAS | 30.314,00 € |

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de suivre les avis de la commission d'Appel d'offres pour les 12 lots pour lequel une entreprise est identifiée comme étant la plus avantageuse économiquement et donc d'attribuer les Marchés conformément aux propositions ci-dessus énoncées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ATTRIBUE les 12 lots de l'appel d'offres relatif aux travaux de restructuration du bâtiment existant dénommé Club House et création d'un nouveau bâtiment destiné aux associations sportives aux entreprises figurant dans le tableau ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer les Marchés à intervenir ainsi que tous les documents s'y afférents,
- DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget,

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre ROGÉ

MAIRIE DE LA TOUR-BAS-ELNE (66200)

Certifié exécutoire compte tenu de
Sa transmission en Préfecture
Sa notification
Sa publication
Le 29 mars 2019